

La Chambre des communes en action

Le Parlement est une institution démocratique où se réunissent les sénateurs et les députés pour représenter les intérêts de la population. Au Sénat et à la Chambre des communes, les parlementaires travaillent ensemble pour élaborer des lois, débattre de politiques et discuter de questions ayant une incidence sur la vie des Canadiens.

À la Chambre des communes, le gouvernement et l'opposition se font face, selon le modèle des parlements de type britannique. La Chambre des communes est installée temporairement dans l'édifice de l'Ouest pendant les travaux de réhabilitation majeurs de l'édifice du Centre.

1 Le Président

Le Président assure la présidence des séances et supervise l'administration de la Chambre des communes. C'est à lui que s'adressent les députés quand ils posent une question, prononcent une allocution ou interviennent dans les débats. Le Président doit être impartial et veiller au respect des règles, de la procédure et des traditions de la Chambre. Il doit aussi maintenir un équilibre en permettant à la fois au gouvernement de mener à bien ses affaires et à l'opposition de se faire entendre.

2 La masse et le sergent d'armes

La masse symbolise l'autorité de la Chambre des communes. Au cours du défilé du Président, le sergent d'armes la porte et la dépose sur le Bureau du greffier. Le sergent d'armes est aussi chargé de la sécurité à la Chambre des communes. Il y maintient l'ordre, selon les directives du Président, et siège en face de lui à l'entrée de la Chambre.

3 Le premier ministre

Le premier ministre est le chef du gouvernement. Il remplit plusieurs rôles, dont ceux de chef de son parti politique, chef de Cabinet et député. Le premier ministre oriente la politique gouvernementale, détermine le programme du gouvernement et choisit les membres du Cabinet, principalement parmi les députés élus de son parti. Il s'assoit à la droite du Président, dans le 11^e siège.

4 Le hansard

Publié en français et en anglais après chaque jour de séance, le hansard est le compte rendu des débats de la Chambre des communes. Les délibérations sont enregistrées pour bien faire état des discussions et des décisions.

La Chambre des communes provisoire



5 Le greffier

Le greffier est l'administrateur principal de la Chambre et conseille le Président sur les questions de procédure, appuie tous les aspects du processus législatif et exerce de nombreuses fonctions inhérentes à la gestion globale de la Chambre.

6 Les pages

Les pages sont des étudiants universitaires de partout au pays chargés de transmettre des messages et de livrer des documents aux députés.

7 Les députés

Les députés sont élus pour représenter les 338 circonscriptions du pays et débattre de questions importantes pour les Canadiens. Tous les députés, qu'ils soient du parti au pouvoir ou de l'opposition, jouent un rôle crucial à la Chambre. En tenant compte des opinions de leurs électeurs, celles de leur parti ainsi que de leurs propres convictions, ils prennent part à un processus continu consistant à proposer, étudier, réviser et voter des projets de loi. Les députés sont généralement membres d'un parti politique, mais ils peuvent aussi siéger comme indépendants. Traditionnellement, les députés du parti au pouvoir siègent à la droite du Président, tandis que ceux de l'opposition siègent à sa gauche.

8 Les tribunes

Les tribunes permettent aux journalistes, aux diplomates, aux invités des députés et au public de suivre en direct les délibérations à la Chambre des communes. La Tribune de la presse est réservée aux journalistes accrédités qui couvrent les affaires parlementaires. La Tribune du public accueille les visiteurs qui souhaitent observer la démocratie en action.

9 Le chef de l'Opposition officielle

L'Opposition officielle est le parti qui se classe au deuxième rang par le nombre de sièges à la Chambre. Elle oblige le gouvernement à rendre des comptes et remet en question ses politiques. Le chef de l'Opposition officielle joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de débattre des mesures législatives ou d'y apporter des modifications. Il siège directement en face du premier ministre.

Renseignements supplémentaires

Parlement du Canada	Site Web : www.parl.ca
Ottawa CANADA	Téléphone : 613-992-4793
K1A 0A9	Sans frais : 1-866-599-4999
	ATS : 613-995-2266

Produit par